

# Votations fédérales : pour tous les goûts

Autor(en): **Ley, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279313>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Votations fédérales : pour tous les goûts

*Tribunal fédéral, routes nationales et viticulture, tels sont les sujets sur lesquels nous aurons à nous prononcer le 1<sup>er</sup> avril.*

Un menu copieux attend les citoyen-ne-s qui prendront la peine d'aller voter le 1<sup>er</sup> avril: pas moins de quatre sujets. Deux d'entre eux sont des initiatives populaires fédérales, la première dite du «trèfle à trois», la seconde, baptisée «Halte au bétonnage». Les deux autres sujets à l'affiche, soit la révision partielle de la loi sur l'organisation judiciaire et un arrêté fédéral sur la viticulture, sont attaqués par référendum.

Le Tribunal fédéral (TF) et son cousin, le Tribunal fédéral des assurances (TFA), sont victimes de leur prestige: près de 4000 affaires par an sont portées devant le TF, près de 1200 devant le TFA. Les dossiers s'empilent et les délais s'allongent. Le Conseil fédéral, suivi par les Chambres fédérales, a procédé à une révision de la loi dans le double but d'accélérer le rythme des décisions rendues et de trier les recours, en écartant ceux qui sont manifestement mal fondés ou trop insignifiants. Divers remèdes sont proposés. Les juges pourront siéger plus fréquemment à trois plutôt qu'à cinq; ils bénéficieront de l'assistance de collaborateurs personnels. Deux innovations sont par ailleurs introduites. L'une est la procédure d'admission, soit un examen préalable du bien-fondé des recours par trois juges qui doivent prendre leur décision à l'unanimité, mais sans délibération publique ou encore par simple circulation du dossier; l'autre est l'augmentation de la valeur litigieuse de 8000 à 30000 francs en matière civile.

Ce sont ces deux dispositions de la révision qui ont fait l'objet d'un référendum lancé par les Juristes démocrates, avec l'appui des syndicats, des organisations de protection des consommateurs et des locaux.

Motif invoqué par les référendaires: par ces modifications, la plupart des causes relatives au droit du travail et au droit de

bail, dont la valeur litigieuse est faible en général, échapperaient au Tribunal fédéral.

A la fin des années 50, la Suisse décide de se doter d'un réseau d'autoroutes pour améliorer les communications entre les dif-

ferentes régions du pays. Celui-ci devrait être achevé d'ici la fin des années 90. Or, l'AST (Association suisse des transports), soutenue par diverses autres organisations écologistes, a jugé que certains tronçons étaient superflus, notamment parce qu'ils dédoublaient des autoroutes déjà construites. Elle a donc lancé son initiative «Trèfle à quatre» pour s'opposer à l'aménagement des tronçons Yverdon-Morat sur la Nationale 1, Bienne-Soleure sur la N5, district du Knonau dans le canton de Zurich sur la N4 et Transjurane, future N16. Ce trèfle a toutefois perdu une de ses feuilles, lorsque le comité d'opposition à la N16 s'est rallié aux arguments de la majorité de la population jurassienne, ferme-

ment attachée à l'amélioration de ses communications avec le reste du pays. Pour leur part, le Conseil fédéral et la majorité du Parlement jugent indispensable de combler toutes les lacunes du réseau de routes nationales tel qu'il a été planifié dans les années 60. Et rejettent par conséquent cette «triple» initiative.

Il n'empêche que le même jour, ainsi qu'en a décidé le Conseil fédéral, peuple et cantons devront aussi se prononcer sur le principe de la stabilisation du réseau routier tout entier.

L'initiative «Halte au bétonnage» propose de plafonner à la valeur du 30 avril 1986 la surface affectée aux routes en Suisse. Seules pourraient être construites de nouvelles routes, si une surface équivalente était rendue à son état naturel. L'argument massue des initiants, c'est que chaque habitant du pays dispose en moyenne de 34 m<sup>2</sup> pour se loger et de... 110 m<sup>2</sup> pour se déplacer. Autant donc rendre à la vie quotidienne, aux espaces à bâtir pour le logement et les loisirs, ainsi qu'à l'agriculture ces surfaces gaspillées que les initiants évaluent à 30% du réseau routier! Sans compter, ajoutent-ils, que la stabilisation du réseau routier

aurait des effets bénéfiques sur l'environnement. Lancée par l'extrême-gauche, les écologistes, le mouvement Helvetia Nostra de Franz Weber, soutenu par les socialistes, cette initiative a été néanmoins sèchement repoussée par la majorité du Parlement.

De son côté, un groupe de parlementaires fédéraux de diverses tendances politiques a lancé un référendum contre un nouvel arrêté fédéral sur la viticulture, approuvé par les Chambres en juin 1989. Il s'insurge plus particulièrement contre le contingentement de l'importation des vins, estimant qu'il restreint le libre-choix des consommateurs. Ce référendum a été activement soutenu par Denner et Coop.

Anne-Marie Ley



En point de mire: la viticulture suisse.